

# Règlement

Organisé par le Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine

## Article 1 :

L'Association Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine, **44 Square de La Mettrie, CS60606**, 35706 Rennes cedex 7 organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat.

## Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne ayant laissé ses coordonnées sur le site web [www.tresorsdehautebretagne.fr](http://www.tresorsdehautebretagne.fr) (à l'exclusion des salariés de l'association organisatrice).

## Article 3 :

**La participation au jeu est totalement gratuite et indépendante de tout achat de produit. Pour participer, il suffit de s'inscrire via l'application mobile « Trésors de Haute Bretagne » ou sur le site internet [www.tresorsdehautebretagne.fr](http://www.tresorsdehautebretagne.fr)**

**Clôture du jeu concours le 30/09/2018 à minuit.**

**Un concours aura lieu chaque mois en juillet, août et septembre 2018. Il récompense la meilleure photo et le meilleur commentaire publiés via l'application mobile « Trésors de Haute Bretagne » sur internet [www.tresorsdehautebretagne.fr](http://www.tresorsdehautebretagne.fr)**

Le concours primera :

- La meilleure photo du mois publiée dans le mois concerné sur le site web ou sur la page Facebook dédiée.
- Le meilleur commentaire du mois publié dans le mois concerné sur le site web ou sur la page Facebook dédiée.
- Si plusieurs commentaires se trouvaient être de qualité équivalente, le jury se réserve le droit de primer plusieurs participants.
- Une catégorie pourra être créée ou un lot remis de manière spontanée à un des participants si le jury le juge nécessaire.

Le jury, composé du Responsable Communication du CDT Haute Bretagne Ille-et-Vilaine (ou de son représentant), et de 2 personnes en charge de l'animation du projet, nominera chaque mois les gagnants.

## Juillet

**Meilleur commentaire :** 1 bon Cadeau à venir retirer au Comité Départemental du Tourisme à Rennes offert par la Porte des Secrets et l'office de Tourisme de Brocéliande.

**Meilleure photo** : 1 bon Cadeau à venir retirer au Comité Départemental du Tourisme à Rennes offert par la Porte des Secrets et l'office de Tourisme de Brocéliande.

## **Août**

**Meilleur commentaire** : 1 bon Cadeau à venir retirer au Comité Départemental du Tourisme à Rennes offert par la Porte des Secrets et l'office de Tourisme de Brocéliande.

**Meilleure photo** : 1 bon Cadeau à venir retirer au Comité Départemental du Tourisme à Rennes offert par la Porte des Secrets et l'office de Tourisme de Brocéliande.

Plusieurs concours auront lieu durant la saison (juillet/août/septembre) sur Trésors de Haute Bretagne qui seront sponsorisés par nos partenaires et feront l'objet d'une communication via notre page Facebook : **Le Golf de Cap Malo et Génération Golf à la Mézière, La Porte des Secrets et l'office du Tourisme de Brocéliande, le Domaine de La Bourbansais (parc zoologique, jardin et château), Cobac Parc et le Grand Aquarium de St-Malo, Enigmaparc à Janzé.**

Chaque lot a une validité différente qui sera précisée lors de la remise ou de l'envoi de celui-ci. (en particulier pour les séjours et les chèques cadeaux le cas échéant).

Les gagnants ne peuvent être lauréats que sur un des prix le même mois et ne pourront gagner deux fois le même prix durant la saison.

## **Article 4 :**

Il ne sera pas possible d'obtenir la contre-valeur en espèce des prix mis en jeu ou de demander leur échange contre d'autres lots.

## **Article 5 :**

Les gagnants du concours du meilleur commentaire et de la meilleure photo abandonnent de fait leur droit d'auteur au Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine et à ses partenaires institutionnels et touristiques. Ainsi le Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine utilisera librement les photos et commentaires dans tous supports utiles à la promotion de l'opération Trésors de Haute Bretagne, geocaching en Haute Bretagne, ainsi qu'à la promotion touristique de la Haute Bretagne faite par le Comité Départemental du Tourisme et ses partenaires institutionnels et touristiques. L'association organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des gagnants, leur image et leurs productions (commentaires, photos) à des fins de promotion.

## **Article 6 :**

Le gagnant sera prévenu personnellement par le CDT avec l'adresse mail indiquée sur son profil « Trésors de Haute Bretagne ». **Sans réponse de sa part, dans un délai d'un mois à partir de la réception du mail avec accusé de réception adressé par l'organisateur**, le gagnant sera disqualifié et le lot sera perdu.

## Article 7 :

L'association organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## Article 8 :

L'association organisatrice se réserve le droit de disqualifier et de sanctionner un joueur si celui-ci ne respectait pas les règles de bonnes pratiques en particulier le respect d'autrui dans les gestes et dans les propos, ainsi que le respect de l'environnement dans lequel les caches sont placées et sur les parcours. Les jeux-concours organisés doivent rester des jeux conviviaux et familiaux.

## Article 9 :

Information informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application à l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit au **Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine**. Toute demande d'accès de rectification ou d'opposition sera remboursée au tarif lent en vigueur.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Toutes les difficultés d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par l'association. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

## Article 10 :

Le règlement complet du concours peut être obtenu en adressant une enveloppe timbrée à votre nom à l'adresse ci-dessous :

**Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine**  
**44 Square de La Mettrie**  
**CS 60606**  
**35706 Rennes cedex 7**

Toute demande de règlement faite par courrier sera remboursée au tarif postal lent en vigueur.